

Paris, le 5 juillet 2012

Contact presse :

Michel Chassang
06 85 72 60 83

Respect de l'ONDAM 3 ans de suite : La CSMF souligne la maturité des médecins libéraux

La CSMF, premier syndicat médical français, a pris connaissance du rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, présenté aujourd'hui.

La CSMF souligne la part très large de l'engagement des médecins libéraux pour concourir, dans le cadre de la maîtrise médicalisée, à la réduction des dépenses de l'assurance maladie. **L'analyse de l'exercice budgétaire 2011 montre, une sous-réalisation de 530 millions de moins que l'objectif fixé par la loi. Cette économie supplémentaire est imputable pour 340 millions d'euros aux soins de ville et montre que les baisses de tarif imposées à plusieurs spécialités, n'étaient pas utiles.**

Au total, l'économie réalisée en 2011 par les seuls médecins libéraux, en additionnant les 500 millions d'euros de maîtrise médicalisée, est donc de **840 millions d'euros**.

En 2012, tout comme le Comité d'Alerte, la Commission des Comptes, considère que l'ONDAM 2012 sera respecté. Là encore, la CSMF tient à souligner les efforts de la médecine de ville.

Ainsi, l'ONDAM aura été respecté trois ans de suite grâce aux seuls efforts de la ville, démontrant à la fois l'esprit de responsabilité et la maturité des médecins libéraux.

Ces chiffres démontrent qu'il revient au secteur hospitalier public de s'engager sur la voie de la maîtrise des dépenses. La CSMF propose au Gouvernement de recentrer l'hôpital sur son cœur de métier, notamment en régulant l'accès aux urgences hospitalières, en développant les alternatives à l'hospitalisation et l'accompagnement du retour à domicile après une hospitalisation. Ceci nécessite surtout de donner les moyens financiers à la médecine de ville pour lui permettre d'assumer les transferts d'activité de l'hôpital vers la ville. Le signal de cette « déshospitalisation » doit être donné par une croissance supérieure du sous-ONDAM de ville à celle accordée à l'hôpital.

La CSMF ne comprendrait pas que des mesures d'austérité nouvelles, au-delà de la maîtrise médicalisée, **soient imposées aux médecins libéraux**, et en particulier à certaines spécialités considérablement fragilisées, dans le cadre du prochain PLFSS 2013, alors qu'il faut au contraire soutenir plus que jamais les soins de ville.

Enfin, la CSMF rappelle que **l'hypothèse d'un accord sur le plafonnement des compléments d'honoraires en secteur 2 est soumise au déblocage d'un investissement massif sur la valeur des actes à tarif remboursable du secteur 1.**

La limitation la croissance de l'ONDAM à 2,7% en 2013, qui est une déception et suscite des inquiétudes, ne doit pas se faire au détriment de la médecine de proximité, qui n'accepte pas d'être la variable d'ajustement d'un système de soins déstabilisé par une mauvaise gestion des hôpitaux publics.

C'est pourquoi, au moment où les grands choix budgétaires se décident, la CSMF appelle le Gouvernement à faire le bon choix, celui du soutien à la médecine de ville.